

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 22 juin 2016**

Communication n° 19/06.2016

Objet: accueil des 5 et 6P

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme l'UAPE de Sous-Allens ne sera plus en mesure d'accueillir les enfants de 5 et 6 P dès la rentrée d'août prochain, une solution a été recherchée pour que ces enfants ne se retrouvent pas seuls après l'école.

L'Office de l'accueil de jour des enfants a admis, au vu des circonstances, l'ouverture de l'AREMS les lundis, mardis, jeudis et vendredis après-midi de 15h00 à 18h30, sauf pendant les vacances scolaires.

Pour obtenir cette autorisation, la Commune s'est engagée à recruter une personne au bénéfice d'un titre reconnu par la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE). A terme, cette nouvelle structure devrait être intégrée dans le réseau AJEMA.

La Municipalité

Saint-Prex, le 22 juin 2016/AG – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Carine Tinguely, municipal, au 079 354 15 83